

## Au sujet des mesures gouvernementales/Entretien avec le ministre d'Etat au Budget et aux Comptes publics

# "La clairvoyance du chef de l'Etat nous a permis d'emprunter la voie du redressement de nos finances publiques"

Propos recueillis par Guy-Romuald MABICKA

Libreville/Gabon

*Face aux interrogations aussi nombreuses que persistantes dans l'opinion, à la suite des récentes mesures pour améliorer la situation de nos finances publiques, le ministre d'Etat a accepté de répondre sans fioriture aux questions des compatriotes.*

**L'union :** Monsieur le ministre d'Etat, certains partenaires sociaux estiment que la batterie de mesures prises par le gouvernement constitue une déclaration de guerre aux agents de l'Etat. Que leur répondez-vous ?

**Jean-Fidèle Otandault :** Il s'agit effectivement d'une déclaration de guerre, non pas contre les agents de l'Etat, mais plutôt contre la détérioration de la situation macroéconomique et financière de notre pays, qui nécessitait que des mesures courageuses soient prises à un moment où si rien n'était fait, nous courrions le risque d'alourdir davantage le déficit persistant depuis fin 2014-début 2015. L'immobilisme de notre part aurait rappelé les fantômes de la dévaluation du franc CFA, celui du danger de ne plus pouvoir payer la solde permanente ou même de ne plus être en capacité d'honorer plusieurs de nos engagements. Comme vous pouvez le constater, l'objectif n'est pas de stigmatiser ou d'inquiéter les agents de nos administrations qui se lèvent chaque matin pour se rendre à leur lieu de travail, dans le but de nourrir leurs familles. Il s'agit en réalité de garantir que, demain, ils puissent continuer à nourrir leurs familles, comme le président de la République, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, s'y est toujours engagé vis-à-vis de ses compatriotes.

**Mais tout de même, comprenez-vous que ces mesures annoncées, en particulier celles qui portent sur la masse salariale, soient mal perçues ?**

- A force de rechercher la polémique à tout prix, certains finissent par dénier à l'Etat ses droits les plus essentiels. Aucun texte n'interdit à l'Etat-employeur la possibilité de recenser ses agents, pour actualiser son fichier en ce qui concerne l'affectation des ressources dans les différentes administrations, ou pour s'assurer que les personnes qui sont rémunérées le sont en fonction d'une contrepartie effective. N'importe quelle société privée le ferait sans que cela ne suscite l'émotion. Moi, je comprends les doutes, je comprends les interrogations et peux comprendre les craintes. Mais à cela, nous devons répondre en faisant preuve de pédagogie et par des explications sur le bien-fondé des mesures annoncées. Nous sommes exactement dans la situation où, pour éviter que le mal ne se répande dans le corps, il faudrait administrer un traitement de choc au patient. Qui d'entre nous apprécie les traitements de choc ? Est-ce pour autant que cela n'est pas utile au regard de l'objectif de guérison poursuivi ? A cet égard, je loue la clairvoyance du chef de l'Etat, qui nous a permis d'emprunter la voie du redressement de nos finances publiques, en nous instruisant d'organiser le dernier séminaire du Cap Estérias sur le Plan de relance de l'économie, aux fins de prendre des mesures courageuses qui visaient notamment à dégager des économies pour financer nos acquis sociaux et l'investissement.

**Pour l'opinion, les fonctionnaires paient aujourd'hui les mauvaises décisions prises hier. On pense notamment à l'organisation des CAN, aux forums, aux investissements qui sont devenus des éléphants blancs...**

- Tout d'abord, j'aimerais rappeler que depuis un peu moins de 10 ans, toutes les décisions qui ont été prises et pour lesquelles il est vrai que certaines n'ont pas connu la matérialisation que nous espérions, l'ont été pour le bien de notre pays. L'organisation des CAN visait à promouvoir le sport national et le tourisme par la construction des infrastructures routières, hôtelières et sportives. Ces événements ont eu un effet sur la croissance économique qui s'établissait entre 4% et 6%. Cela est avéré. Dans la commune d'Akanda, par exemple, l'incidence positive de la CAN en termes d'investissement est palpable aujourd'hui. De même qu'en matière d'infrastructures routières, des avancées considérables ont pu être notées. Je ne parle pas du nombre de centres hospitaliers qui ont été multipliés et rénovés, pour accueillir davantage de compatriotes qui souhaitent se faire soigner. Malgré notre détermination, les recettes budgétaires ont connu une forte baisse en 2014. Sur la période 2013-2018, cette baisse a été de près de 35%. Sur la même période, les dépenses ont globalement baissé, à l'exception de deux postes de dépenses qui ont connu une augmentation notable : les charges financières de la dette (77%) et les dépenses de personnel (26%). Il devenait urgent d'agir. Maintenant je peux comprendre que nos frères de l'opposition



Le ministre du Budget Jean-Fidèle Otandault répondant aux questions de notre reporter.

soient en permanence dans leur rôle qui consiste à s'opposer. Dans cette logique, ils présenteront toujours le verre à moitié vide. En réalité, de notre côté, nous ne disons pas que tout est parfait mais que des choses ont été faites. Il s'agit désormais de poursuivre dans cette démarche, sans faire à chaque fois le procès du passé. D'ailleurs, s'il fallait faire un procès du passé, il y aurait de nombreux accusés à la barre et parmi lesquels nous trouverions probablement de nombreuses personnes qui nous assèment aujourd'hui des leçons de bonne gestion.

**N'est-il pas contradictoire de geler les recrutements dans la Fonction publique, tandis que le secteur privé ne recrute pas ?**

- Il est vrai que depuis des dizaines d'années, dans notre pays, des générations entières d'étudiants ont été incitées à rejoindre l'administration. Mais la richesse ne se crée pas dans l'administration, elle est créée par les entreprises privées, qui créent de la valeur ajoutée, de l'emploi et contribuent à nos recettes fiscales. Nous devons, par conséquent, poursuivre nos efforts dans la mise en œuvre d'un cadre qui oriente nos jeunes sœurs et frères vers le secteur privé et faciliter les initiatives dans ce sens. Cela passe, entre autres, par l'investissement dans des infrastructures qui occasionneront la baisse des coûts des facteurs de production (électricité, télécommunications, infrastructures routières), vers l'accroissement et l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires et, sur ce dernier point, je vous renvoie vers les dernières mesures annoncées par le chef de l'Etat lors de son adresse à la nation, fin décembre 2017, et que le gouvernement s'attelle à mettre en œuvre. Pour ce qui concerne en particulier le gel des concours, il est primordial d'ajuster les effectifs de la Fonction publique pour la rendre plus performante et lui permettre de déployer des politiques publiques favorables au développement du secteur privé. Je note au passage que la Fonction publique nous coûte beaucoup d'argent quand, dans le même temps, les Gabonais se plaignent de la qualité des services rendus aux usagers. Devons-nous continuer à payer cher un service public que les Gabonais trouvent parfois de mauvaise qualité ? Trouveriez-vous raisonnable que vos impôts soient utilisés pour vous offrir des services loin de satisfaire vos exigences ? A quoi, dans ce cas, correspond ce coût élevé des structures ? Ces interrogations portées par certains compatriotes sont légitimes. Les politiques de création d'emploi dans le privé sont mis en œuvre, notamment à travers : "un jeune, un métier" pour l'auto employabilité de la jeunesse ; la redynamisation du secteur privé par l'apurement de la dette intérieure de l'Etat ; la création du "Fonds Okoumé" capital qui permettra de financer et accompagner les PME.

**En 2017, le gouvernement a obtenu un appui budgétaire du FMI, de la BAD, la Banque mondiale et l'AFD. Combien avons-nous reçu concrètement et qu'est-ce qu'on a fait de cet argent. Et les mesures annoncées ne sont-elles pas destinées à obtenir l'appui budgétaire des partenaires techniques et financiers et qu'une fois obtenu, on assisterait à des dérapages dans l'exécution ?**

- L'appui des bailleurs de fonds en 2017 s'élevait globalement à 601,7 milliards de francs. Cet appui a servi principalement à restructurer la dette extérieure. Comme vous le savez, qui paie ses dettes s'enrichit. Les mesures que vous évoquez ne sont pas prises pour plaire aux bailleurs de fonds, mais parce qu'elles sont nécessaires pour assainir les finances publiques et améliorer les conditions de vie des populations. Ces mesures, vous comme moi, les prendrions

dans notre foyer, si nous devions faire face à une forte baisse de nos revenus. Nous reverrions à la baisse la consommation d'électricité et d'eau, l'enveloppe de la popote, le coût des déplacements, pour les réduire à ce qui est strictement nécessaire. C'est exactement la même démarche dans laquelle nous nous inscrivons actuellement. J'ai entendu beaucoup de critiques, y compris de nos amis de l'opposition. Mais de ce que j'entends, personne ne dit que ces mesures ne découlent pas d'une situation qui, objectivement, les impose. Personne ne dit que ces mesures ne sont pas rendues nécessaires par la situation. Ce qui est dit, c'est qu'elles sont parfois difficiles. Mais à y regarder de plus près, elles épargnent les Gabonais les plus faibles. Les dépenses et acquis sociaux sont préservés. Les mesures sur le plafonnement à 30 millions des véhicules administratifs ne concernent pas l'agent lambda, mais plutôt sa hiérarchie. Les plus hauts revenus sont concernés mais n'est-il pas normal de demander à ceux qui gagnent plus de contribuer plus ?

**Vous avez réuni l'ensemble de la haute administration économique et financière du pays autour de ce que vous avez appelé "la Task force". Comment a-t-elle été composée ? Pourquoi le rapport n'est toujours pas publié alors qu'il a été présenté au chef de l'Etat, le 19 juin 2018 ?**

- Permettez-moi, avant tout, de rappeler que la Loi de finances rectificatives 2018 a ceci de particulier que son cadrage a été effectué grâce à une implication la plus large de l'administration. Les mesures retenues pour redresser nos finances publiques ont été arrêtées par des fonctionnaires et responsables venus de plusieurs administrations qui n'avaient pas été impliqués jusqu'ici dans les travaux d'élaboration d'une Loi de finances. Le chef de l'Etat a donné le ton : il voulait que ces travaux soient marqués par la transparence, par une inclusion la plus forte des services centraux et des représentants des agences et autres opérateurs de l'Etat, en évitant les tabous. Cette Loi de finances et les mesures qui en découlent ne partent donc pas du cerveau de quelques individus dans les administrations financières, mais procèdent bien d'un processus participatif rarement vu dans notre pays. La Loi de finances rectificative 2018 n'est rien d'autre que la traduction et la matérialisation des travaux du Cap. Par ailleurs, j'ai la faiblesse de penser que la validation du dossier présenté dernièrement par notre pays au Conseil d'administration du FMI, doit beaucoup à la sagacité du président de la République Ali Bongo Ondimba.

**Trouvez-vous normal que le gouvernement impose de telles mesures qui affectent directement la vie de tous les agents de manière unilatérale, sans aucune concertation avec les organisations syndicales ? Ne donnez-vous pas raison à vos adversaires politiques qui affirment que le Gabon est devenu une dictature ?**

- D'abord, comme je l'ai dit précédemment, les mesures que vous évoquez et qui ne concernent que les agents publics, s'appliquent en réalité, parmi ces agents, à ceux qui perçoivent les plus hauts revenus. Mais l'Etat n'a pas pour seule vocation qu'à s'occuper des agents de l'administration. Beaucoup de nos compatriotes, qui se lèvent tous les matins pour se rendre à leur lieu de travail, sont dans les entreprises privées. Personne ne parle de ces Gabonais qui font aussi face à des difficultés et qui n'ont pas toujours la possibilité de bénéficier d'un emploi garanti à vie, de véhicules payés par l'Etat, des billets d'avion en classe affaires, de l'eau et de l'électricité ou du logement pris en charge par l'Etat. Sont-ils moins méritants ? Sont-ils moins Gabonais ? Sont-ils moins travailleurs ? Qui doit également veiller à leurs intérêts si ce n'est l'Etat ? Or, pourquoi demander à l'Etat de ne penser qu'à la situation des agents publics, si un laxisme de sa part sur ce point peut occasionner des dégâts irréparables pour l'ensemble des Gabonais ? Si dès aujourd'hui, nous ne prenons pas des mesures pour préserver nos acquis sociaux, pour payer les salaires des médecins et des enseignants, pour construire des routes, installer des lampadaires sur des routes en milieu rural, pour construire des points d'approvisionnement en eau dans ces mêmes milieux, pensez-vous que cela n'affecterait pas aussi des populations bien au-delà des seuls agents publics ? La question de l'équité est au centre de la problématique. Il faut parfois du courage dans la vie pour prendre des décisions impopulaires mais salutaires. Le rôle des partenaires sociaux étant de préserver et d'améliorer les conditions de travail des syndiqués, celui du gouvernement est de veiller au respect des équilibres socio-économiques, des engagements internationaux et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Gabonais. Enfin, j'observe que certaines organisations syndicales, parmi les plus virulentes, ont, en toute liberté et responsabilité, reconnu que les mesures prises récemment étaient nécessaires si nous voulions préserver nos acquis et notre modèle de développement tourné vers le bien-être des populations.